

Coupe du Monde - Dames et Hommes

Règlement modifié

Art. 1 - Organisation

A - La Coupe du Monde est organisée par QUBICA-AMF et, en France métropolitaine, par la F.F.B.S.Q.. Cette compétition a pour but la sélection d'une femme et d'un homme pour représenter la France à la Finale mondiale (lieu à déterminer).

B - Cette sélection se déroule en trois étapes :

- Qualification par centre : du 1er Février au 02 Avril 2006
- Finale Régionale : les 29 et/ou 30 Avril 2006
- Finale Nationale : les 10 et 11 Juin 2006

La Finale régionale se déroule dans la région administrative concernée si, au moins 40 personnes (dames et hommes confondus y compris les joueurs(euses) exemptés(ées) Art. 1-D) participent aux qualifications par centre, sinon, dans sa région sportive ou dans une région administrative ou sportive de son inter-région. En cas de rattachement, c'est la région administrative ou sportive, totalisant le plus grand nombre de participants, qui organise la compétition.

C - La Coupe du Monde, en France métropolitaine, est ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés de nationalité française, agés de 16 ans minimum au 31 août 2006, à l'exclusion du personnel d'AMF France.

D - Sont exemptés de la qualification par centre :

- Les joueuses ayant une moyenne égale ou supérieure à 185 sur 50 parties minimum
- Les joueurs ayant une moyenne égale ou supérieure à 200 sur 80 parties minimum

Les moyennes prises en compte seront celles apparaissant dans la colonne Moyenne du listing Fédéral de Novembre 2005. La liste des joueurs(ses) exemptés sera diffusée dans le BIF et transmise à chaque Comité Régional avant le 01 Février 2006.

Les joueurs et joueuses exemptés(ées) devront faire parvenir leur engagement accompagné d'un chèque de 10 € à leur Comité Régional avant le 03 Avril 2006.

Art. 2 - Inscriptions

A - Chaque concurrent(e) doit remplir un bulletin d'inscription fourni par AMF, et le remettre au centre organisateur où il (elle) s'inscrit, accompagné du paiement des droits d'engagement. Il (elle) ne peut s'inscrire que dans un centre de la Région dans laquelle son association est domiciliée. Ce centre doit être homologué par la F.F.B.S.Q.

B - Droits d'engagement : 10 €

Art. 3 - Qualifications par Centre

A - Les centres homologués sont les organisateurs de cette étape, sous le contrôle d'un Délégué local désigné par le Comité Départemental concerné (ou le Comité Régional si le Comité Départemental n'existe pas).

Le responsable du centre et le Délégué local en fixent la ou les dates et les horaires dans le respect de la date limite de l'article 1.B.

B - Les qualifications se disputent sur 6 parties, en 2 séries consécutives de 3 parties ; chaque série étant jouée sur la même paire de pistes, avec changement de paire après la première série.

C - Par centre, un seul classement masculin et un seul classement féminin sont établis, scratch, sur le total des quilles abattues. Les résultats seront attestés par le Délégué local, qui sera garant de la régularité de l'épreuve.

D - 50% des joueurs et 80% des joueuses (résultats arrondis à l'entier supérieur), dans l'ordre des classements respectifs, sont qualifiés pour la finale régionale. Les ex-aequo sont départagés par la plus petite différence entre les séries, puis par la plus petite différence entre les parties extrêmes.

E - Les concurrents(tes) règlent, au centre, le prix des parties au tarif maximum de 2.81 € l'unité.

F - Le Délégué local transmet les résultats, accompagnés des droits d'engagement, au Comité Régional, au plus tard le 03 Avril 2006.

L'homologation en "tournoi" de ces résultats sera prise en charge par le C.T.S. Bowling.

Art. 4 - Finale Régionale

A - Les lieux seront désignés avant le 01 Février 2006.

B - Les Comités Régionaux sont les organisateurs de cette étape. Ils établissent les horaires en concertation avec le centre d'accueil.

C - Chaque concurrent(te) effectue 2 séries de 4 parties. A l'issue de ces 8 lignes, les 48 premiers joueurs et les 48 premières joueuses disputent une série supplémentaire de 4 parties. Le classement est établi sur 12 lignes.

Les ex-aequo sont départagés par la plus petite différence entre la meilleure et la plus petite série, puis par la plus petite différence entre les parties extrêmes.

D - Les parties sont réglées au Comité Régional à un tarif ne pouvant dépasser le tarif maximum en vigueur (2.81 € l'unité).

E - Le nombre de qualifiées(ées) par Région, pour la Finale nationale, est fonction du nombre d'engagés(ées). Il est communiqué par le C.T.S. Bowling, au Comité Régional, avant le déroulement de cette étape. Il est, au minimum, d'une joueuse et d'un joueur par région organisant cette étape.

Art. 5 - Finale Nationale

A - Le lieu sera désigné avant le 01 Février 2006.

B - Elle se déroule de la même façon pour les dames et les hommes :

- Qualifications :

Sur 8 parties en 2 séries de 4 lignes, le samedi. Les 16 premières et les 32 premiers sont qualifiés pour une Finale à élimination directe le dimanche.

Les ex-aequo sont départagés par la plus petite différence entre les séries, puis par la plus petite différence entre les parties extrêmes.

- Finale :

Le tableau des matchs est établi en fonction du classement à l'issue des qualifications (1er contre 32ème ; 2ème contre 31ème etc).

Chaque match se joue en 2 parties gagnantes. Il est remporté par la personne qui, la première, gagne 2 parties et se trouve ainsi qualifiée pour le tour suivant.

En cas d'égalité au score sur une partie, la victoire revient à la personne qui a réalisé le plus de strikes, puis le plus de neuf, etc.

C - Les frais de parties sont pris en charge par QUBICA-AMF et le C.T.S. Bowling.

D - Les joueurs(euses) qui déclarent forfait pour cette finale sont tenus(es) de le faire savoir au C.T.S. Bowling avant le 19 Mai 2006.

E - Le C.T.S. Bowling se réserve le droit de requalifier des joueurs(euses), dans l'ordre du classement de la Finale régionale, pour combler d'éventuels forfaits.

F - Des modifications peuvent être apportées par le C.T.S. au nombre de joueurs(euses) qualifiés(ées) en fonction du nombre de pistes du centre choisi.

Art. 6 - Récompenses

A - Le joueur et la joueuse vainqueurs de la Finale nationale sont invités par QUBICA-AMF et la F.F.B.S.Q. à disputer la Finale mondiale.

B - Ces deux personnes représentent la France et, de ce fait, portent la tenue officielle de l'équipe Nationale. Aucune publicité n'est admise, exceptée celle de la Fédération ou du comité organisateur de la Finale mondiale.

C - Divers lots sont distribués par les annonceurs patronnant la compétition.

Art. 7

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette Coupe du Monde.

Art. 8

QUBICA-AMF France et le C.T.S. Bowling se réservent le droit d'apporter toute modification à ce règlement ainsi que dans le choix des centres, si les circonstances l'exigent.